

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le mardi 5 mai 2009 à compter de 19 h 30.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 152 du Code municipal, et ce, à tous les membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

1. PRÉSENCES
2. Présentation de deux (2) projets dans le cadre du volet collectivités (1.1 Infrastructures d'eau potable) du Fonds Chantiers Canada - Québec
3. Soumissions pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

PRÉSENCES

Tous les membres du conseil sont présents

Est aussi présent M. Denis Malouin, directeur général.

Rés. : 09-05-068

FONDS CHANTIERS CANADA – QUÉBEC DANS LE CADRE DU VOLET COLLECTIVITÉS (INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE) LAC SWELL

ATTENDU QUE des ententes en infrastructures entre les gouvernements du Canada et du Québec ont été signées récemment;

ATTENDU QUE la municipalité projette de mettre en production un nouveau puits artésien pour le réseau d'aqueduc du Lac Swell, incluant la mise aux normes des réservoirs existants et le traitement;

ATTENDU QUE les coûts sont estimés à 215 367 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller André Vena, il est résolu unanimement

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides autorise le directeur général pour la présentation du projet au Fonds Chantiers Canada – Québec, et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Que par la même résolution Les Consultants SM inc. soient et sont mandatés pour la préparation des plans et des devis techniques nécessaires à la présentation dudit projet.

Rés. : 09-05-069

**FONDS CHANTIERS CANADA – QUÉBEC DANS LE CADRE DU
VOLET COLLECTIVITÉS (INFRACSTRUCTURES D’EAU POTABLE)
SECTEUR VILLAGE**

ATTENDU QUE des ententes en infrastructures entre les gouvernements du Canada et du Québec ont été signées récemment;

ATTENDU QUE la municipalité projette de mettre en production un nouveau puits artésien pour le réseau d’aqueduc du secteur village (noyau villageois) incluant la mise aux normes des réservoirs existants et le traitement;

ATTENDU QUE les coûts sont estimés à 748 873 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller André Vena, il est résolu unanimement

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides autorise le directeur général pour la présentation du projet au Fonds Chantiers Canada – Québec, et s’engage à payer sa part des coûts admissibles et d’exploitation continue du projet;

Que par la même résolution Les Consultants SM inc. soient et sont mandatés pour la préparation des plans et des devis techniques nécessaires à la présentation dudit projet.

Rés. : 09-05-070

**SOUSSIONS POUR L’ACHAT D’UN CAMION 10 ROUES AVEC
ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

ATTENDU QUE des soumissions publiques par la voie du journal Constructo et par le système électronique d’appels d’offres ont été demandées pour l’achat d’un camion 10 roues avec des équipements de déneigement;

ATTENDU QUE nous avons reçu les soumissions suivantes :

Globocam Montréal inc.	253 254,25 \$
International Rive-nord inc.	254 138,06 \$
Camions Lourds de Montréal	261 106,78 \$
Camions Excellence Peterbilt inc.	261 601,97 \$
Équipements Lourds Papineau inc.	263 921,99 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Robert Cyr, il est résolu unanimement

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que le directeur général soit et est mandaté pour signer au nom de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides tous les documents nécessaires pour l'achat d'un camion 10 roues avec des équipements de déneigement du plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire le concessionnaire International Rive-nord inc., et ce, pour un montant de 254 138,06 \$ incluant les taxes applicables;

Que cet achat est conditionnel à l'acceptation de notre règlement d'emprunt numéro 493-09 par le ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'est présent dans la salle

Rés. : 09-05-071 **LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 37)**

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Gadbois, il est résolu unanimement que la séance soit levée à 19 h 37.

Ghislain Schoeb,
Maire

Denis Malouin
Directeur général